Motion du 8 novembre 2006 de M. Alexis Barbey, Mme Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas».

(ainsi amendée et renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de la séance du 28 novembre 2006)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que les événements – trafic de stupéfiants et consommation – survenus dans le préau de l'école des Vollandes, où plusieurs seringues ont été découvertes, ont mis en danger les enfants;

– que le Conseil administratif – sous la pression populaire – a enfin pris la décision de fermer ce préau en dehors des heures d'ouverture de l'école;

– que l'insécurité due à la toxicomanie est – de l'aveu même d'une représentante du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – également présente, notamment, dans les préaux des écoles des Eaux-Vives, des Grottes et de Ferdinand-Hodler;

– qu'il n'est pas admissible de laisser les enfants et tous les utilisateurs des écoles exposés à un tel danger;

– qu'à titre de disposition d'urgence le Conseil administratif doit étendre à toutes les écoles affectées par le trafic de stupéfiants la mesure de bon sens qu'il a ordonnée pour la seule école des Vollandes, soit la fermeture du site en dehors des heures d'ouverture des écoles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour procéder à un état des lieux de tous les sites scolaires sous l'angle de leur utilisation par les trafiquants et les consommateurs de stupéfiants en consultant notamment les associations de parents d'élèves, les îlotiers, les enseignants et les responsables des bâtiments, et à rendre rapport au Conseil municipal et à la population.